

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
Commune de CERNEX



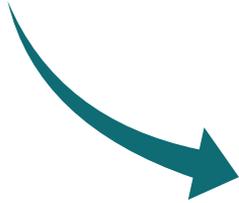
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Réunion publique n°1

Synthèse du DIAGNOSTIC / Enjeux transversaux

Programme de la matinée

Accueil et introduction par Monsieur le Maire



Réunion plénière

Le contexte de révision du PLU

Le diagnostic et les enjeux identifiés pour notre commune

Réponse aux questions



Ateliers participatifs

Les grandes orientations du projet politique

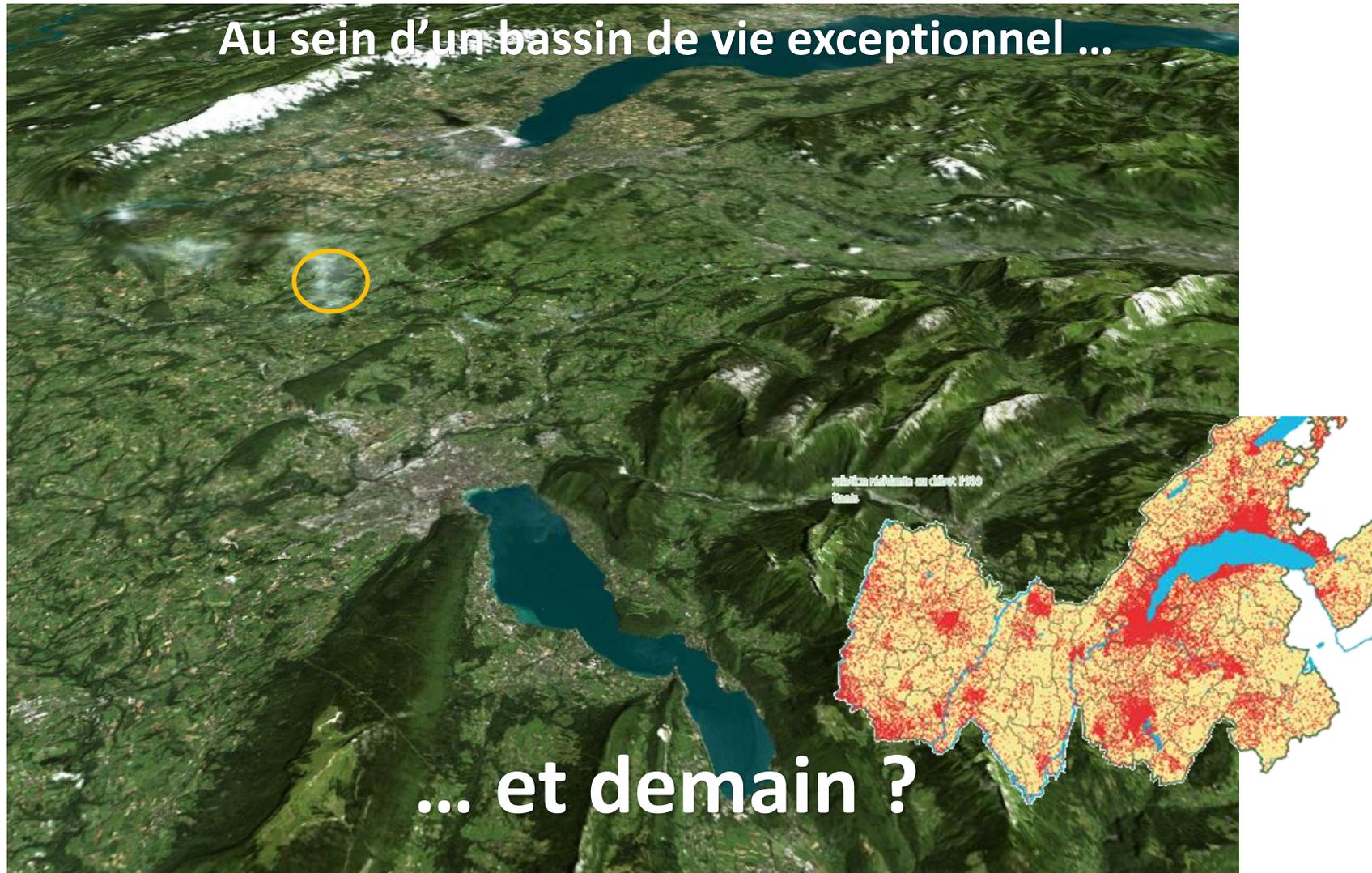
Des enjeux du territoire à l'émergence du projet politique ...

Pourquoi réviser le PLU

- Maîtriser notre développement pour ne pas subir.
- Mettre en compatibilité notre document d'urbanisme avec le SCOT du Bassin annécien.
- Trouver une place au sein de la CC du Pays de Cruseilles et participer, dans notre intérêt, à son organisation.
- Intégrer les enjeux du développement durable pour notre qualité de vie.

Un nouveau regard sur notre développement

Où vivons nous ?



Le contexte territorial

L'arc alpin et ses métropoles :

- Aire métropolitaine lyonnaise,
- Agglomération genevoise,
- Sillon Alpin (espaces de coopération et grands territoires).

La Haute-Savoie et l'espace transfrontalier :

- Une région dynamique et attractive, mais un espace contraint et limité.
- Un territoire riche et fragile, par ses contrastes et ses diversités.
- Un bassin de vie exceptionnel.



Des préoccupations sociales prégnantes

- Les limites de la ressource
- La consommation de l'espace
- La biodiversité
- L'accessibilité au logement
- La qualité de vie
- Les enjeux de la mobilité



Le développement durable...

Une nécessité et une urgence face...

...aux dysfonctionnements en cours

"Un mode de développement qui réponde aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

(Rapport BRUNTLAND 1986)



Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires...

LA LOI SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU)

du 13/12/2000

Un texte majeur, qui a rénové le cadre juridique des politiques urbaines ...

Une "révolution culturelle" dans l'aménagement du territoire...

**DEVELOPPEMENT DURABLE
ET QUALITE DE VIE**

COHERENCE ET EQUILIBRES

SOLIDARITE ET PARTAGE

Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires..



LES LOIS "GRENELLES"

des 23/07/2009 et 12/07/ 2010

Le développement durable érigé en "priorité nationale"

MAITRISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS SOCIETALES EN COURS

PRÉSERVER ET GÉRER LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS

PRÉSERVER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT TOUT EN STIMULANT L'ÉCONOMIE

Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires...

LA LOI ALUR

du 24/03/2014

Moderniser l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires

PROPRIÉTAIRES
URBANISME LOI ALUR LOGEMENTS SOCIAUX
GARANTIE UNIVERSELLE COPROPRIÉTÉS RÉGULER
TRANSPARENCE CONSTRUIRE INNOVER
ENCADREMENT DES LOYERS
PROPRIÉTAIRES
RÉGULER #ALUR LOCATAIRES
GARANTIE UNIVERSELLE ÉCOLOGIQUE
SIMPLIFICATION SYNDICS URBANISME
LOGEMENTS SOCIAUX ÉTALEMENT URBAIN
ENCADREMENT DES LOYERS

PRÉSERVER LES
ESPACES NATURELS ET
AGRICOLES

OPTIMISATION DE L'USAGE DE L'ESPACE

RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

LUTTER CONTRE
L'ÉTALEMENT URBAIN

MAITRISE DE L'URBANISME COMMERCIAL

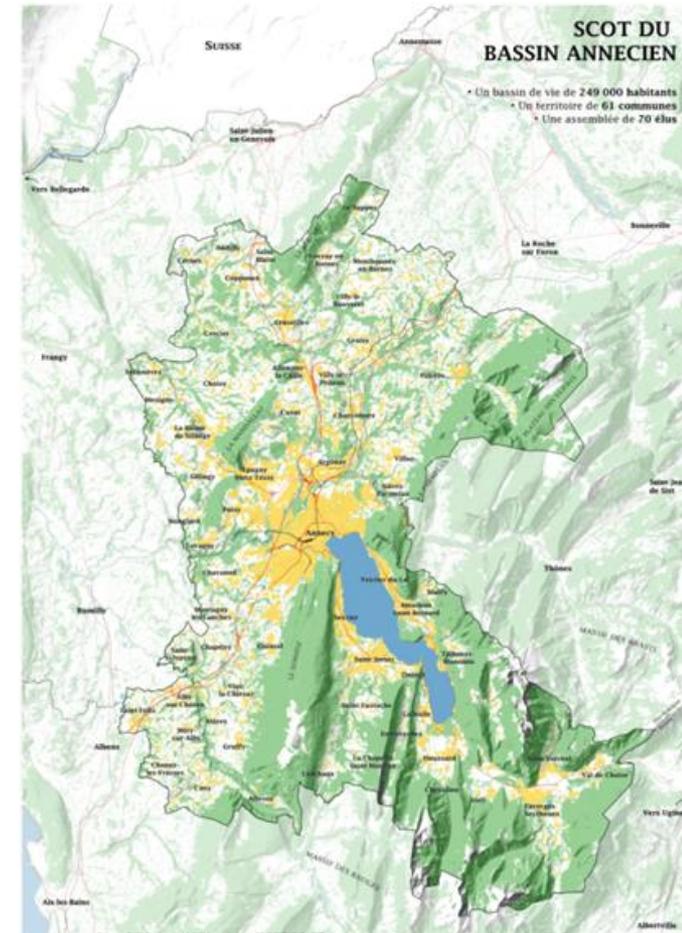
Un territoire qui s'organise

Un territoire qui s'organise...

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin annécien

- Un cadre de cohérence et référence pour les différentes politiques menées sur un territoire, sur les thèmes de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement et de l'organisation de l'espace, ...

Le futur PLU révisé de CERNEX aura une obligation de compatibilité avec ce dernier...



Périmètre du SCOT du Bassin Annécien

Un territoire qui s'organise...

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin annécien

Ce que dit le SCOT du Bassin Annécien :

- La CCPC doit permettre l'accueil d'environ 1.750 logements à l'échéance de 20 ans.
- CERNEX est identifiée comme étant une commune de rang D, c'est à dire comme village ou petit pôle de proximité.
- Pour la consommation foncière à vocation d'habitat, de voirie et d'équipements, le DOO du SCOT précise que l'urbanisation :
 - ne peut excéder 48 ha (à répartir entre les communes d'Andilly, Cercier, Cuvat, Cernex, Copponex, Le Sappey, Menthonnex en Bornes, Saint-Blaise, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, et Vovray-en-Bornes),
 - doit avoir une densité moyenne d'environ 20 log./ha dans les nouvelles opérations.

Du contexte territorial...

... au projet de territoire pour CERNEX

La nécessité d'une vision plus cohérente et durable
du développement et du positionnement de nos territoires



Un pôle métropolitain en cours de constitution
Le SCOT du Bassin annécien approuvé récemment



CERNEX :
UN POLE DE PROXIMITE POUR LA QUALITE DE VIE

... un projet de territoire durable pour un développement maîtrisé et équilibré

La révision du PLU de CERNEX...

Les principaux objectifs de la révision du PLU

Conforter la vie et l'animation du chef-lieu...

- vie de proximité, développement des logements, services, équipements, espaces publics et collectifs.

Maîtriser le développement urbain, notamment dans les hameaux ou groupements de constructions...

- nature, agriculture, habitat, infrastructures.
- modération de la consommation d'espaces naturels ou agricoles.

Poursuivre la diversification de l'offre en logements...

- équilibre générationnel et social de la population, parcours résidentiel, modération de la consommation d'espace.

Les principaux objectifs de la révision du PLU

Soutenir le potentiel économique, dans l'intérêt de la vie et de l'animation de la commune...

- emplois, services à la population, arboriculture, artisanat, vie de proximité.

Maintenir les activités agricoles ...

- Protection des outils de production, diversification, identité, qualité du paysage.

Les principaux objectifs de la révision du PLU

Protéger et mettre en valeur les espaces naturels...

- biodiversité, environnement, santé, loisirs.

Maîtriser l'évolution du cadre bâti et paysager...

- patrimoine rural, cadre de vie, village, paysages.

Prendre en compte la lutte contre les risques et nuisances...

- protection, sécurité, santé, environnement, qualité de vie.

... la démarche

La révision du PLU de CERNEX...

Les grandes étapes de la procédure

CONCERTATION

1

DELIBERATION du Conseil Municipal

- Prescrivant l'élaboration du PLU
- Précisant les modalités de la concertation avec la population

2

CONSULTATIONS / PORTER A CONNAISSANCE ETUDES / DIAGNOSTIC

3

DEBAT PUBLIC du Conseil Municipal

- Débat sur les orientations du PADD

4

ARRÊT DU PROJET par le Conseil Municipal

- Délibération tirant le bilan de la concertation.
- Transmission aux personnes associées et consultées (3 mois)

5

ENQUÊTE PUBLIQUE par arrêté du Maire

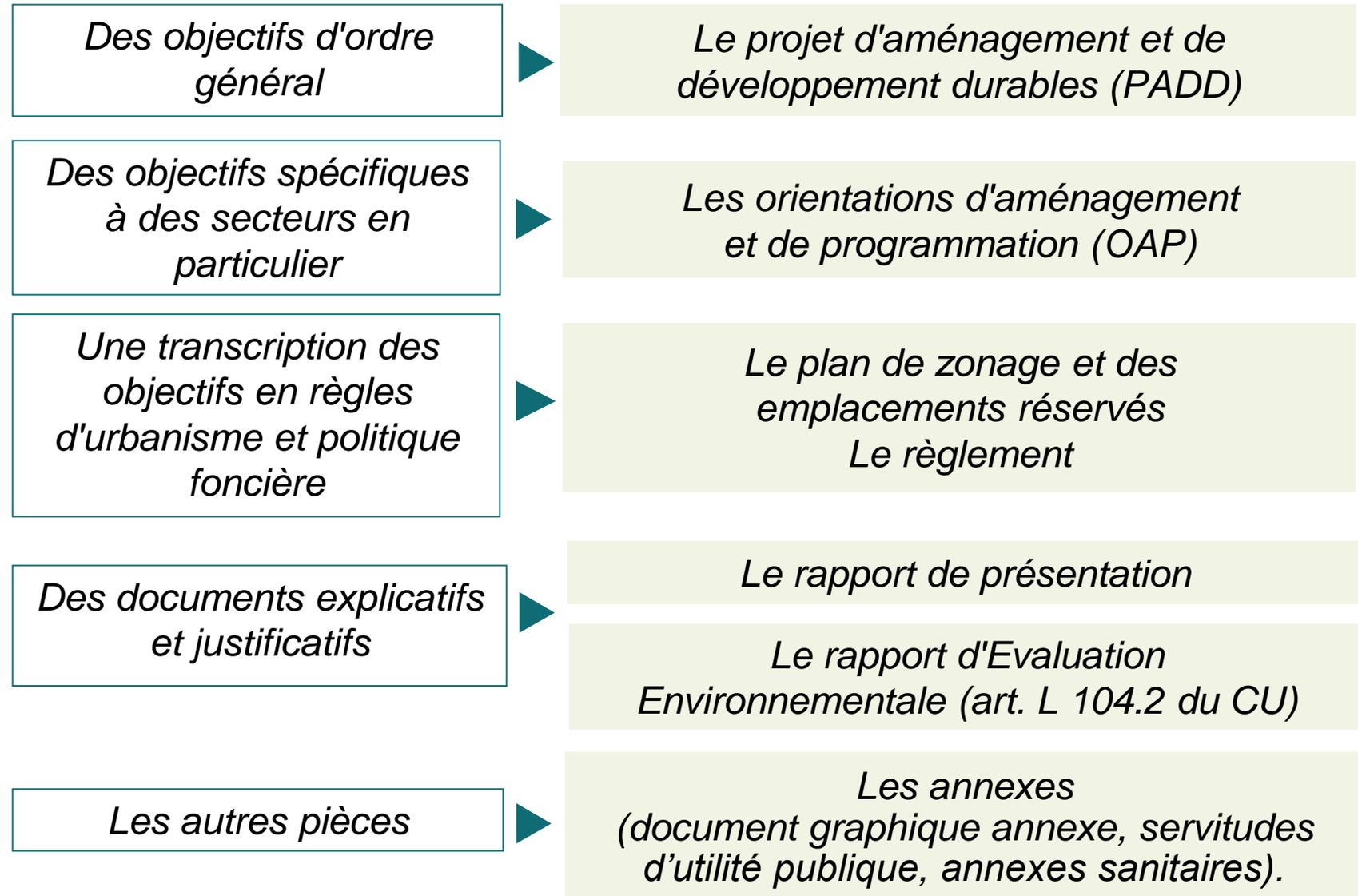
- Dossier + registre d'enquête à disposition du public (1 mois).
- Permanence d'un Commissaire Enquêteur (nommé par le TA)

6

APPROBATION DU PLU par le Conseil Municipal

- Délibération après examen des avis + du rapport d'enquête
- et modification éventuelle (finale) du projet

La composition du dossier

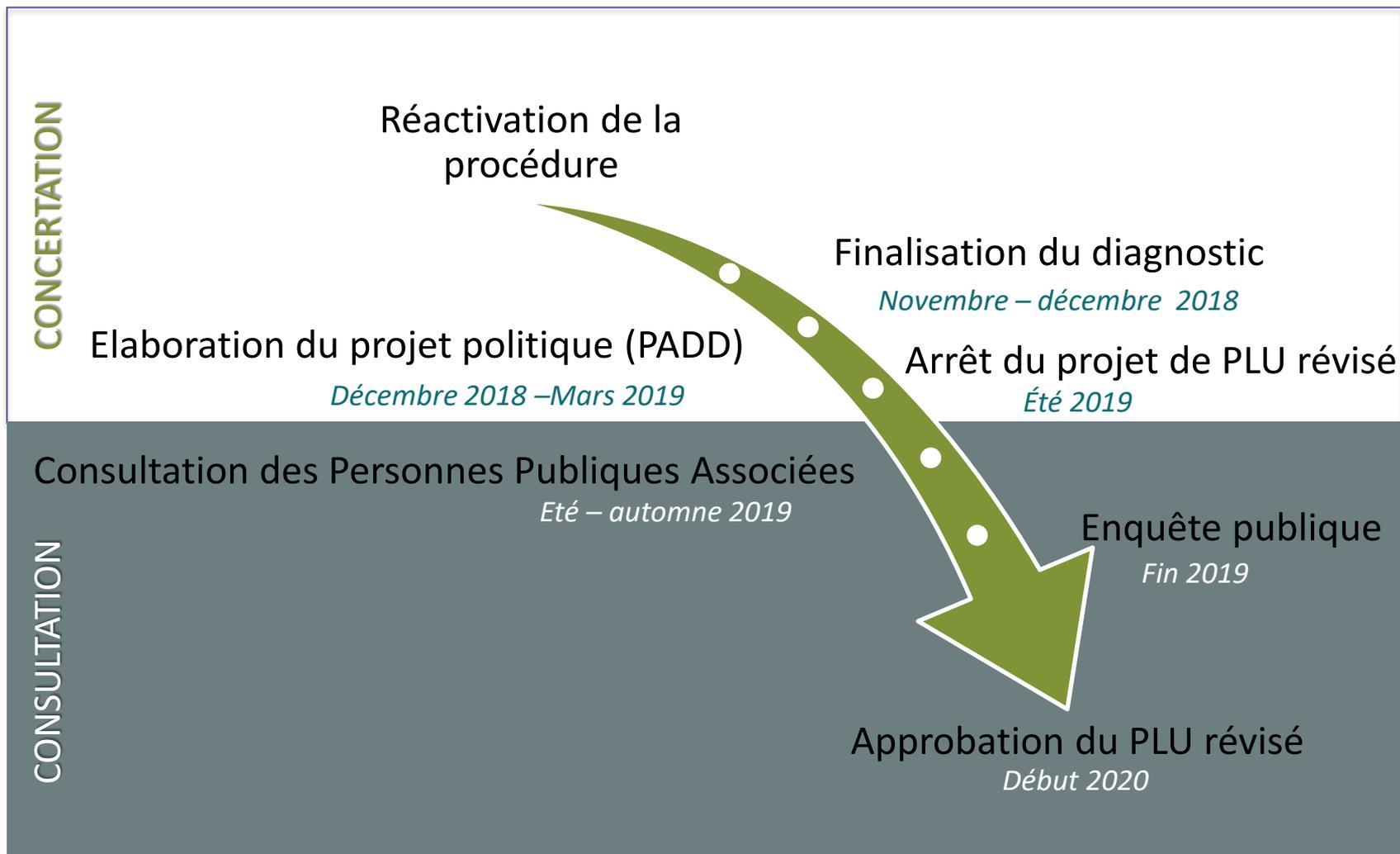


La concertation autour de la révision du PLU

Les modalités de concertation retenues par le Conseil Municipal :

- Organisation de réunions de concertation publique et d'ateliers participatifs.
- Mise à disposition en Mairie et sur le site Internet de la mairie, de documents d'information sur la révision du PLU.
- Ouverture d'un registre en Mairie, destiné à recueillir les observations du public.
- Diffusion de lettres d'information à la population spécifiques à la démarche

Calendrier prévisionnel



Une nécessaire connaissance préalable des caractéristiques du territoire...

Pourquoi un diagnostic ?

- Pour une connaissance fine et actualisée des composantes et des tendances d'évolution du territoire :
 - en termes quantitatifs et statistiques : démographie, économie et emploi, urbanisme, fonctionnement (social, culturel, équipements, réseaux),
 - en termes qualitatifs et spatiaux : cadre physique, paysages et perceptions, cadre bâti, milieux naturels, risques et nuisances.
- Pour une prise en compte du cadre législatif dans lequel évolue la commune (règles nationales et/ou locales).
- Pour partager les connaissances et susciter un débat entre élus, techniciens, habitants, et autres acteurs du territoire (associations, services déconcentrés de l'Etat...).
- Pour dégager une vision commune des enjeux et des perspectives d'avenir qui inspireront les choix d'aménagement et de développement durable.
- Pour une nécessaire connaissance des enjeux de l'État et des diverses contraintes juridiques à prendre en compte.

Un constat général

- Cernex bénéficie d'une situation et d'une accessibilité privilégiées, aux portes de l'agglomération genevoise, qui lui confèrent une attractivité, notamment pour l'habitat, que la commune a su maîtriser.
- La commune a su tirer parti de ces atouts, en développant au cours des dernières années un parc d'habitat qui tend à se diversifier, vecteur de dynamisme démographique et un équilibre social et générationnel de la population communale. Pour maintenir cet équilibre il conviendra de poursuivre la diversification du parc de logement :
 - au profit d'une urbanisation future plus économe, en termes d'espace et de coût d'infrastructures (grâce notamment à des programmes d'habitat intermédiaire et collectif),
 - permettant de préparer les conditions d'un fonctionnement plus "soutenable", en termes de renforcement de la proximité, de densité compatible avec la mise en œuvre d'une mobilité durable et accessible à tous,
 - et dans le respect des objectifs de croissance démographique attribués à Cernex par le SCOT du Bassin annécien.

Trois enjeux transversaux

Enjeux 1

La protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ...

- ... des milieux agricoles et naturels, supports de l'identité de la commune, de milieux patrimoniaux (zones humides) et de gestion des eaux pluviales et de ruissellement (épuration et rétention),
- ... un cadre paysager périurbain à forte dominante rurale, qui participe de la qualité du cadre de vie de la commune,

⇒ au profit de la qualité du cadre de vie de la commune, donc de son attractivité.

Enjeux 2

Le renforcement et l'organisation de la vie de village ...

- ... pour une organisation territoriale (mobilité, mixité fonctionnelle) permettant la réduction de la consommation d'énergie et le développement les énergies renouvelables,
- ... pour relever les enjeux démographiques et de mobilité de demain,

⇒ au profit de la qualité de vie des habitants actuels et futurs, et d'un fonctionnement plus "durable".

Enjeux 3

Le confortement de l'activité économique et de l'emploi dans toutes ses composantes...

- ... un potentiel de développement d'une économie présente : agriculture, tourisme, loisirs, artisanat, commerces, services,

⇒ au profit de la vie et de l'animation de la commune.

Merci pour votre attention
A vous la parole...

Ateliers participatifs :

Des enjeux du territoire à l'émergence du projet politique ...

Déroulement des ateliers en deux temps :

- Arbre à idées
- Photo langage
 - Répartition des participants par table ronde selon deux thématiques :
 - « le cadre de vie » et « la structuration du territoire »